

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/041/VAT

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - 12^{ème} arrondissement - Avenue Pierre Chevalier et rue Parette Nouvelle - Cession au profit de la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP) d'un tènement foncier communal pour la réalisation du parking relais "Boiseraie" et approbation de la convention de mise à disposition anticipée.

25-42184-DFI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilité et de transport, la MAMP a sollicité la Ville de Marseille pour acquérir deux parties des parcelles communales cadastrées 876 D0214 (p) et D0216 (p) pour une superficie d'environ 3 000 m² sises avenue Pierre Chevalier et rue Parette Nouvelle dans le 12^{ème} arrondissement.

Les parcelles concernées sont aujourd'hui grevées d'un emplacement réservé au profit de la MAMP et vouées à la construction d'un parking relais, la création d'une piste cyclable et élargissement d'un trottoir.

Le projet de parking-relais « La Boiseraie » est situé en interface avec la ligne 1 du tramway, station Boiseraie sur l'avenue Pierre Chevalier. Il se situe à l'Est du Centre-Ville, à proximité immédiate de l'échangeur des Faïenciers sur la rocade autoroutière A507 (rocade L2). Ce parking permettra de capter les flux automobiles des secteurs Est et de dissuader ainsi l'entrée de ces véhicules dans la Ville.

Par avis n°19762564 en date du 19 novembre 2024, la Direction Régionale des Finances Publiques a estimé le prix de ce tènement foncier à 600 000 Euros net vendeur (six cent mille Euros).

En amont de la cession, il est prévu la signature d'une convention d'occupation précaire permettant à la MAMP d'occuper le foncier temporairement et permettre les premières études pour les futurs travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LE CODE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES
VU LE CODE DE L'URBANISME
VU L'AVIS N°19762564 DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU 19 NOVEMBRE 2024
VU LE COURRIER EN DATE DU 30 JUILLET 2024 DE LA MAMP APPROUVANT
LA CESSION DU TÈNEMENT FONCIER SUSVISE AU PRIX DE 600 000 EUROS
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

- ARTICLE 1** Est approuvée la cession des parties des parcelles cadastrées 876 D0214 (p) et D0216 (p) pour une superficie d'environ 3 000 m² sises avenue Pierre Chevalier et rue Parette Nouvelle dans le 12^{ème} arrondissement tel que figurant au plan annexé.
- ARTICLE 2** Est approuvée la cession de ces parties de parcelles au prix de 600 000 Euros net vendeur (six cent mille Euros) au regard de l'avis n°19762564 de la Direction Générale des Finances Publiques du 19 novembre 2024.
- ARTICLE 3** Est approuvée la signature de la convention de mise à disposition avec la MAMP pour permettre la bonne réalisation du projet du parking.
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer l'acte ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.
- ARTICLE 5** La recette afférente à la cession sera constatée sur le chapitre 77 - Nature 775 - Fonction 01 – service 01473 des budgets 2025 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité
Abstention :
Non inscrit Cécile VIGNES**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

